

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé



Groupe Europ'Consult
Audit & Conseil

SIFOM

=====

SARL au Capital de 37.000 €

LOT N°32
BAS DU FORT

97190 LE GOSIER

RAPPORT

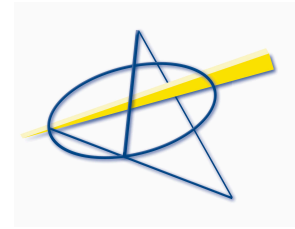
DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ
EN SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Société de Commissaires aux Comptes

Siège social : 1 bis, rue de Nozières - 97110 POINTE À PITRE - Tél. : 05 90 83 50 13 - Fax : 05 90 83 53 92

Portable : [REDACTED] – Email : r.devarieux@yahoo.fr

SARL au capital de 100.000 € – SIRET : 381 473 578 00015 – APE 741 C



Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de Commerce et par décision des associés, en date du 3 Février 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

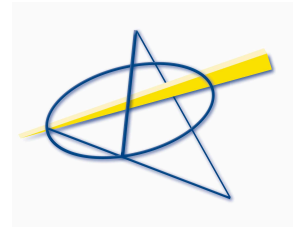
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social au 31/12/2024 et sur la base de nos travaux.

Les capitaux propres au 31 décembre 2024, avant approbation des comptes 2024, s'élèvent à 17.930 €. Ils sont inférieurs au capital social de la société qui s'élève à 37.000 €.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.



Ces diligences ont consisté à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ; ainsi que l'exhaustivité du passif.

██████████ le 9 juin 2025

